

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 août à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le

ID : 026-212602643-20220805-DEL_04_05082022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 29/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Thierry SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	10	1		

OBJET : Assainissement collectif - approbation projet d'extension du réseau route de Saint-Auban dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement

Chantal AUBERY concernée ne participe ni au débat ni au vote

Olivier Salin donne lecture du courrier de M. Patrick AUBERY concernant « la possibilité de mise en place du tout à l'égout route de Saint-Auban » reçu le 14 juin 2022.

Il rappelle que la commune a lancé un schéma directeur de l'assainissement qui est en cours de réalisation par le cabinet d'études CEREG.

Dans ce cadre, l'extension du réseau d'assainissement pourrait être envisagée pour 4 habitations situées route de Saint-Auban.

Puis, le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet d'extension du réseau d'assainissement route de Saint-Auban.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à l'extension du réseau d'assainissement collectif route de Saint-Auban à l'issue du schéma directeur d'assainissement.

Fait à Remuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Olivier SALIN



Le secrétaire de séance
Thierry SERRE

Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0